

ACCREDITATIONS MEDIAS - SAISON 2025

Nom / Prénom :
Name / First name

Adresse :
Address

Tél : E-mail :

N° carte de presse : N° licence FFSA :
Press Card number

FONCTION

- | | |
|--|---|
| <input type="checkbox"/> Rédacteur en Chef / Editor | <input type="checkbox"/> Photographe / Photographer |
| <input type="checkbox"/> Journaliste / Journalist | <input type="checkbox"/> Free lance |
| <input type="checkbox"/> Chef de rubrique / Feature editor | |

MEDIA

Nom Média :
Media name

- | | |
|---|--|
| <input type="checkbox"/> Agence de presse / Press agency | <input type="checkbox"/> Quotidien / Daily |
| <input type="checkbox"/> Presse sportive / Sport press | <input type="checkbox"/> Hebdo / Weekly |
| <input type="checkbox"/> Radio / Radio | <input type="checkbox"/> Mensuel / Monthly |
| <input type="checkbox"/> TV / TV | |
| <input type="checkbox"/> Agence de photo / Photo agency | |
| <input type="checkbox"/> Presse multimédia / Multimedia press | |
| <input type="checkbox"/> Presse magazine / Magazine press | |
| <input type="checkbox"/> Autre / Other : | |

ACCES

- Accès Pit Lane / Pit Lane access
- Accès Piste (voies de sécurité) / Track access
(Pour les accès pistes, fournir obligatoirement copie de carte de presse, attestation d'assurance RC Pro ou licence FFSA)

EPREUVE

- 6 heures de Magny-Cours : 19-20 avril 2025
- 2 Tours d'Horloge : 31 octobre - 1-2 novembre 2025
- 6 heures du Paul Ricard : 20-21 juin 2025

Le demandeur s'engage à avoir pris connaissance des conditions spécifiques d'attribution des accréditations média. Les photographes/vidéastes opérant dans un cadre commercial autorisent V de V Sports à utiliser leurs photos/vidéos pour ses propres besoins promotionnels, sans droits ni redevance.

A :

Le :

Signature :

Contact Médias :

Henri Suzeau : +33 (0)6 08 26 90 56

Formulaire à renvoyer rempli à: hsuzeau@ontheroadconsulting.net

CONDITIONS DE DELIVRANCE DES ACCREDITATIONS MEDIA

Accréditation

Afin de faciliter le travail des journalistes et photographes qui en feront la demande, V de V Sports délivrera une accréditation média permettant l'accès au paddock, salle de presse et enceintes générales du circuit sur ses épreuves. L'accréditation n'est pas automatique, V de V Sports se réserve le droit de la refuser ou de la suspendre en fonction de ses propres critères.

Accréditation à l'année

Les journalistes/photographes régulièrement présents sur les épreuves V de V Sports pourront faire la demande d'une accréditation à la saison.

Accréditation Pit lane / Voies de sécurité

Une accréditation « piste », permettant l'accès à la Pit lane et aux voies de sécurité, pourra être délivrée aux photographes/vidéastes qui en auront la nécessité, sur présentation **IMPERATIVE** d'une attestation d'assurance professionnelle en Responsabilité Civile précisant de façon explicite que les risques encourus par le bénéficiaire dans les VS, en bord de piste et dans la Pit lane sont couverts par celle-ci, ou d'une licence satellite FFSA en cours de validité.

L'accréditation « piste » se traduira par le prêt par V de V Sports d'une chasuble média spécifique aux épreuves V de V Sports, en échange d'une caution.

Le port de cette chasuble est obligatoire dans les zones concernées (Pit lane/VS), sous peine d'annulation de l'accréditation. Dans ces zones, l'accrédité porteur d'une chasuble est sous l'autorité de la Direction de course et des commissaires de piste.

Photos et vidéos

Il est précisé que les photos ou vidéos réalisées à des fins commerciales lors des épreuves V de V Sports pourront être utilisées par V de V Sports pour ses fins promotionnelles, sans droit ni redevance. Dans ce cas l'auteur devra les remettre en haute définition sur simple demande de l'attaché de Presse de V de V Sports. L'auteur sera crédité sur le support où la photo ou vidéo est utilisée.

Les auteurs conservent la possibilité de les vendre et de les exploiter commercialement auprès de leur clientèle.

Pièces à fournir

La demande d'accréditation doit être accompagnée :

- De la copie de la carte de presse et/ou du laisser-passer Médias FFSA
- De la copie de l'attestation d'assurance RC Pro précisant clairement les risques couverts (demande d'une chasuble média) ou de la copie de la licence FFSA en cours de validité
- Selon les cas, il pourra également être exigé un certificat médical précisant la pleine aptitude des réflexes et des capacités locomotrices (demande d'une chasuble média)

Contact Médias :

Henri Suzeau : +33 (0)6 08 26 90 56

Formulaire à renvoyer rempli à: hsuzeau@ontheroadconsulting.net